

Commune de RIVES DE L'YON

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES Exercice 2018 RAPPORT DE DONNEES FINANCIERES

PREAMBULE :

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB). Conformément au nouvel article L. 2312-1 (bloc communal), il doit désormais faire l'objet d'un rapport « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les éléments portés à la connaissance des élus pour tenir le débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2018, sont destinés à apporter les éclairages nécessaires aux élus communaux, à l'effet d'envisager les grands principes d'élaboration du budget dans sa version consolidée.

Ces éléments constituent donc un cadre général, qui est de nature à structurer la conversation. **Il ne s'agit donc pas d'élaborer un « pré-budget » pas plus qu'il ne s'agit d'écrire un débat avant qu'il ne se tienne. L'objectif assigné au présent rapport est de fournir des données de cadrage utiles.**

Ce débat d'orientations budgétaires ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote du Conseil Municipal mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ainsi le DOB 2018 est-il établi en deux parties :

- **1^{ère} partie** : Restitution des principaux éléments de l'analyse financière rétrospective agrégée sur le territoire des deux communes.
- **2^{ème} partie** : Éléments de cadrage pour le budget 2018.

1ère PARTIE

L'ANALYSE FINANCIERE RÉTROSPECTIVE AGRÉGÉE SUR LE TERRITOIRE DE RIVES DE L'YON

PRINCIPAUX CONSTATS

L'étude financière agrégée sur l'ensemble du territoire de la Commune RIVES DE L'YON pour la période 2014-2017 met en évidence les principaux constats qui suivent.

La population de la commune Rives de L'Yon est passé de 4 029 habitants en 2014 à 4 180 en 2017. La commune Rives de L'Yon appartient à la strate des communes de 3500 à 4999 habitants.

La commune est désormais concernée par la Loi SRU tout comme 9 communes de La Roche Agglomération. Le taux communal des logements aidés est de 9,9 % au 1^{er} janvier 2018 ce qui place la collectivité avec La Roche-sur-Yon, Aubigny-Les Clouzeaux et La Ferrière dans les 4 communes les plus engagées dans ce domaine. La commune est exonérée du prélèvement prévu à l'article L302-7 du code de la construction et de l'habitation en application de l'article L302-5 du même code.

Sur l'ensemble du territoire, **les charges réelles de fonctionnement ont augmenté de 18.74%, et les produits réels de fonctionnement** ont augmenté de **25.47%**.

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est passée de 544 138 € en 2014 à 813 644 € en 2017 soit une augmentation de **49.5%**. **Cela s'explique par le fait que la collectivité voit ses recettes continuer à augmenter notamment grâce à la non baisse des dotations de l'Etat (passage en commune nouvelle au 1/01/16) et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.**

Sur la période étudiée, **les dépenses d'équipement** réalisées ont baissé de 20.8% entre 2016 et 2017. Ceci étant dû à l'année de transition nécessaire au passage en commune nouvelle notamment avec une phase d'études des projets Rives de l'Yon.

L'encours de la dette a fléchi quant à lui de 23% sur la période analysée, améliorant ainsi les ratios d'encours de la dette sur les produits réels.

EVOLUTION DES CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel (012)	828 587	919 042	954 394	1 129 298
Contingents et participations obligatoires	87 313	260 612	200 795	211 674
Subventions	236 574	158 022	126 407	182 182
Charges d'intérêts antérieurs	123 624	107 274	100 969	69 984
<i>Charges d'intérêts nouvelles</i>	0	0	0	0
Autres charges financières	500	16 127	1 376	300
Charges à caractère général (011)	543 071	533 742	563 484	592 440
Autres charges	104 496	105 770	114 604	124 750
Charges exceptionnelles)	21 769	4 550	183	0
<i>Subvention d'équilibre Budget annexe</i>	0	0	0	0
CHARGES REELLES	1 945 934	2 105 139	2 062 212	2 310 628

Les charges réelles de fonctionnement agrégées ont enregistré une hausse de 18.7%, passant de 1 945 934 € en 2014 à 2 310 628 € en 2017.

Plus particulièrement, les dépenses de personnel ont progressé de 36.3% sur le territoire passant de 828 587 € en 2014 à 1 129 298 € en 2017.

Les charges générales (achats + charges externes + fiscalité) et autres charges ont augmenté de 10.7% passant de 647 567 € en 2014 à 717 190 € en 2017.

Les charges financières (intérêt de la dette) ont diminué de 43.4 % du fait de l'évolution de la dette, passant de 123 624 € en 2014 à 69 984 € en 2017.

EVOLUTION DES PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017
Impôts locaux	1 110 114	1 177 950	1 189 514	1 211 323
Fiscalité reversée	112 255	171 199	169 705	168 641
Autres impôts et taxes	88 946	87 939	92 807	170 686
Reversement de fiscalité à déduire	0	0	0	0
DGF	868 174	795 863	898 228	968 307
Autres dotations attribution particip	183 630	228 258	228 954	237 290
Produits domaniaux et ventes diverses	52 606	58 648	54 955	182 685
Autres produits	60 315	60 861	64 498	67 096
Produits financiers	8	6	5	4
Produits exceptionnel	14 024	38 300	32 033	118 240
<i>Produits des nouveaux investissements</i>	0	0	0	0
<i>Reversement Excédent Budget annexe</i>	0	0	0	0
PRODUITS REELS	2 490 072	2 619 024	2 730 698	3 124 272

Sur l'ensemble du territoire, **les produits réels de fonctionnement** se sont accrus de 11.2%, passant de 2 490 072 € en 2014 à 3 124 272 € en 2017.

Plus particulièrement, **le produit des impôts locaux** (TH, TF) hors fiscalité reversée a augmenté de 9.1% sur la période analysée, passant de 1 110 114 € en 2014 à 1 211 323 € en 2017, soit 38.7 % des produits réels de fonctionnement.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle se divise en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Elle a baissé de 8.3% entre 2014 (868 174 €) et 2015 (795 863€). Elle a augmenté de 21.6% entre 2015 et 2017 passant de 795 863 € à 968 307 €, soit 30.9 % des produits réels de fonctionnement.

Enfin, les produits des domaines et autres produits de gestion courante affichent une augmentation sur la période analysée, passant de 112 921€ en 2014 à 249 781€ en 2017.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La Capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. Elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital.

CAF BRUTE	2014	2015	2016	2017
CHARGES REELLES	1 945 934	2 105 139	2 062 212	2 310 628
PRODUITS REELS	2 490 072	2 619 024	2 730 698	3 124 272
CAF BRUTE	544 138	513 885	668 486	813 644

La capacité d'autofinancement (CAF) brute a augmenté de 21.7% pour atteindre 813 644 € fin 2017 contre 668 486 € en 2016.

CAF NETTE	2014	2015	2016	2017
CAF Brute	544 138	513 885	668 486	813 644
Remboursement de la dette	366 791	385 827	363 356	342 957
CAF NETTE	177 347	128 058	305 130	470 687

La **CAF nette** (disponible après remboursement de l'annuité de la dette en capital), est passée de 305 130 € en 2016 à 470 687 € en 2017 du fait de la baisse du remboursement de la dette et l'augmentation de la CAF brute, soit une progression de 54.2 %.

LA FISCALITE

Evolution des bases.

Evolution des bases	2014		2015		2016		2017	
	évol %	Bases	évol %	Bases	évol %	Bases	évol %	Bases
bases TH	1,89%	2 918 857	4,81%	3 059 209	-0,17%	3 054 082	2,07%	3 117 269
bases TFB	5,69%	1 850 665	3,78%	1 920 559	2,36%	1 965 914	2,70%	2 018 957
bases TFNB	-1,64%	242 842	1,08%	245 473	1,34%	248 752	0,64%	250 343
TOTAL	3,08%	5 012 364	4,25%	5 225 241	0,83%	5 268 748	2,24	5 386 569

Taux théoriques et produit consolidé Rives de L'Yon

Evolution du produit	2014		2015		2016		2017	
	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux
Produit TH	627 784	21,51%	671 114	21,94%	669 989	21,94%	683 929	21,94%
Produit TFB	385 981	20,86%	408 732	21,28%	418 384	21,28%	429 634	21,28%
Produit TFHB	93 633	38,56%	96 512	39,32%	97 801	39,32%	98 460	39,32%
TOTAL / évol %	1 107 398	3,01%	1 176 358	6,23%	1 186 175	0,83%	1 212 023	2,18%

EVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

> Les dépenses

	2014	2015	2016	2017
Total Investissements	1 895 717	828 612	619 071	507 788

Les dépenses d'équipement enregistrent des variations entre 2014 et 2017, au regard des principales réalisations au cours de cette période.

> L'endettement

	2014	2015	2016	2017
Encours dette bancaire ancienne	3 279 524	3 104 385	2 741 029	2 398 071
Encours dette bancaire nouvelle	0	-	0	0
Encours total dette bancaire	3 279 524	3 104 385	2 741 029	2 398 071
Encours autres dettes	379 212	402 981	415 559	415 559
Encours total de dette	3 658 736	3 507 366	3 156 588	2 813 630

Sur la période analysée, l'encours de la dette bancaire a diminué de 26.9%, passant de 3 279 524 € en 2014 à 2 398 071 € en 2017. Parallèlement, les autres dettes correspondant à un crédit-bail (*équivalent à un prêt par le locataire acquéreur jusqu'à la fin de la convention de crédit-bail*) ont augmenté passant de 379 212 € en 2014 à 415 559 € en 2017. Cette autre dette s'éteindra en 2018. Globalement, l'encours de la dette totale a donc diminué, passant de 3 658 736 € en 2014 à 2 813 630 € en 2017.

Les ratios d'endettement permettent d'apprécier la solvabilité de la collectivité, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières, soit à partir des produits réels de fonctionnement, soit à partir de la CAF brute dégagée par l'exploitation.

Le ratio « **encours de dette/produits réels de fonctionnement** » : sur la période ce ratio agrégé est passé de 1.47 année en 2014 à 1.34 en 2015, à 1.16 en 2016 et à 0.90 en 2017, traduisant un désendettement.

Le ratio « **encours de dette/CAF brute** » a connu une diminution sur la période de 6.72 années en 2014 à 3.46 années en 2017. **L'amélioration du ratio s'explique surtout par le gain de la CAF brute en 2017.**

L'analyse des ratios d'endettement de la commune atteste d'une situation financière globalement satisfaisante sur le territoire.

L'encours de dette bancaire est réparti sur le budget principal et deux budgets annexes (Commerces et Lotissement Le Champ Vairé).

Au 31 décembre 2017, il s'élève à 3 174 153,50 €.

Encours dette bancaire	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Nb produits
Budget principal	2 741 028,39 €	2 398 071,02 €	32
Budget annexe Commerces	701 546,28 €	671 082,48 €	2
Budget annexe Lotissement Le Champ Vairé	105 000,00 €	105 000,00 €	1
TOTAL	3 547 574,67 €	3 174 153,50 €	35

Evolution de l'Investissement et du besoin de financement – Période 2014/2017 :

Montant des investissements réalisés par la collectivité sur la période	3 924 039 €
Montant des financements mobilisés par la collectivité sur la période	3 686 401 €
Report du fonds de roulement section investissement au 31 décembre 2013	548 155 €
Besoin de financement sur la période	310 517 €
Emprunts mobilisés par la collectivité sur la période	508 977 €
Report cumulé section investissement au 31 décembre 2017	819 494 €

ÉLÉMENTS DE CADRAGE POUR LE BUDGET 2018**Eléments du contexte budgétaire pour 2018 :****1 – Les budgets annexes**

➤ Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Lotissement Beau Soleil – extension 1 est de 58 970.71 €.

Les orientations 2018 : clôturer ce budget et verser l'excédent de 58 970,71 € dans le budget principal

➤ Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Lotissements est de 42 473.93 €.

Les orientations 2018 : vendre le dernier lot du lotissement le Gui II afin de pouvoir clôturer ce budget annexe

➤ Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Lotissement Le Champ Vairé est de 124.73 €

Les orientations 2018 : terminer les travaux et poursuivre les ventes de parcelles (2 restant à vendre)

➤ Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Lotissement Le Gui II Extension est de – 159 513.26 €

Les orientations 2018 : réfléchir à l'aménagement d'une partie du lotissement

➤ Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Commerces est de 75 365.60 €.

Les orientations 2018 : poursuivre l'activité de location des commerces.

2 – Le budget principal

a) L'exercice 2017 se termine avec un excédent cumulé de fonctionnement de 1 276 722.76 €. La section d'investissement présente pour sa part un déficit cumulé de 467 224.67 €.

Le montant des restes à réaliser 2017 s'élève à 89 078 € en dépenses et à 21 800 € en recettes

Le montant restant à affecter s'élève à 742 220,09 €.

b) Les grandes lignes du Budget Principal 2018

Avec la création de la commune nouvelle, la collectivité a bénéficié en 2016 et 2017 et bénéficie encore cette année de la non-baisse de la dotation forfaitaire, des dotations de péréquation et d'une majoration de 5% de la dotation forfaitaire.

Pour conserver son autonomie à agir, la commune doit contenir le niveau des dépenses de fonctionnement. Il est alors recherché un maintien des dépenses de fonctionnement.

Aussi, l'ensemble des dépenses a fait l'objet d'un examen minutieux et rigoureux. Des choix ont été opérés nécessaires au maintien de l'équilibre budgétaire, et donc au financement des actions de service public que la commune souhaite porter et développer.

❖ **En fonctionnement**

○ **Les recettes**

● **Les dotations de l'Etat**

○ **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La DGF constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle comporte en effet 12 dotations (4 pour les communes, 2 pour les EPCI, 4 pour les départements et 2 pour les régions) qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions.

Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts :

- la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires
- la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

Le montant 2017 de la dotation forfaitaire devrait être maintenu en 2018.

○ **La péréquation verticale :**

○ **la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**

La DSR a vocation à aider les communes rurales à couvrir l'ampleur des charges liées au maintien de la vie sociale en milieu rural. Elle est réservée aux communes de moins de 10 000 habitants.

Elle est divisée en 3 fractions :

- La fraction bourg-centre, destinée aux communes jouant un rôle majeur de centre en milieu rural
- La fraction péréquation, répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Elle est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant de faibles ressources fiscales
- La fraction cible, réservée aux 10 000 communes rurales jugées les plus défavorisées, déterminées selon un indice synthétique

Le montant 2017 pour la Commune devrait être maintenu en 2018.

○ **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**

Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004. Elle est maintenue à son niveau 2016.

Elle comprend 2 parts :

- Une part dite « principale » qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier
- Une part dite « majoration » plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal.

Le montant 2017 pour la Commune devrait être maintenu en 2018.

● **L'évolution des autres recettes**

○ **La fiscalité**

Dans le cadre de la prospective financière de la commune pour 2018, une revalorisation des valeurs locatives de 1.5 % a été retenue et le projet de budget tiendra compte de cette revalorisation.

En 2017, les rôles d'imposition pour la fiscalité directe locale étaient de :

	Taux TH	Taux FB	Taux FNB
Rives de l'Yon	21,94%	21,28%	39,32%

En 2018, il est proposé de maintenir les taux des impôts directs locaux.

	Taux TH	Taux FB	Taux FNB
Rives de l'Yon	21,94%	21,28%	39,32%

Le projet de loi de Finances 2018 introduit une réforme de la Taxe d'Habitation qui correspond à une exonération de la taxe pour 80% des contribuables d'ici 3 ans en fonction d'un plafond de revenus. Les personnes concernées verront leur TH réduite d'un tiers chaque année entre 2018 et 2020.

Une compensation de l'Etat est prévue pour la perte de ressources des collectivités sur la base d'un dégrèvement : l'imposition non payée par les contribuables bénéficiaires serait compensée sur la base des taux et abattements appliqués en 2017.

La majeure partie de cette recette sera donc entièrement transformée en compensations fiscales en cours d'exercice.

○ **Les autres recettes**

Le produit des services et les autres participations enregistreraient une légère progression.

Le fonds de soutien au développement des activités péri-éducatives est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

Les dotations de solidarité communautaire (DSC de base, DSC petites communes) de l'Agglomération seront identiques à l'année 2017. L'attribution de compensation en Fonctionnement sera diminuée par le montant de l'AC négative (-1076 €) liée au transfert de la compétence eaux pluviales. Une attribution de compensation en Investissement négative (- 1900 €) sera à verser dorénavant suite au transfert de la compétence eaux pluviales. Enfin, une DSC économique est attribuée cette année par l'Agglomération (le montant estimé à 17 110 € est en cours de validation).

Depuis plusieurs années, une orientation forte est maintenue afin de :

- Dégager un autofinancement positif suffisant pour garantir un niveau d'investissement satisfaisant,
- Poursuivre une politique active de développement des bases fiscales par la livraison de nouveaux logements et la volonté d'accueillir des entreprises.
- Maximaliser les autres recettes de fonctionnement.

● **L'évolution des dépenses**

Les actions d'amélioration de la gestion engagées depuis plusieurs années sur chaque grand poste de dépense ont été renforcées et ont un impact positif sur l'élaboration du budget primitif 2018. Elles permettent de continuer le financement de nouveaux projets en investissement.

○ **Poursuivre la maîtrise des charges à caractère général**

Une augmentation de l'ordre de 1,7 % par rapport au Compte Administratif 2017 est envisagée. Les autres charges seront maintenues.

○ **Contenir les charges de personnel**

Une augmentation de l'ordre de 10 % est envisagée.

Une stagnation de ces dépenses est difficile à atteindre cette année en raison de la prise en compte du recrutement des agents de la restauration scolaire des sites de Chaillé et du Tablier (ces dépenses sont remboursées par l'Association RSI Chaillé/Le Tablier) et d'1.5 agent au sein du service technique, du maintien des activités péri éducatives.

Une réflexion est à étudier en 2018 concernant un éventuel recrutement d'un directeur de l'accueil périscolaire du site de Chaillé (poste actuellement occupé par une stagiaire).

- **Maîtriser les charges de gestion courante**

Ce poste de dépense est également soumis à un examen minutieux. L'engagement de la collectivité envers le monde associatif est réaffirmé par un maintien des aides directes aux associations et notamment le soutien à l'association Récré aux Bois, aux 2 associations gérant la restauration scolaire, à l'ACLE Foyer des Jeunes et à l'association Rives de l'Yon Santé.

Les montants alloués aux différentes associations resteront stables cette année.

- **Diminuer les charges financières**

L'encours de dette permet de prévoir une diminution des intérêts de la dette de 11% sans recours à un nouvel emprunt.

Avec un recours à un nouvel emprunt estimé à 500 000 €, la diminution des intérêts de la dette pourrait être de 7 %.

- ❖ **En investissement**

- **Dépenses**

La capacité à investir pour 2018 peut s'articuler en 2 niveaux, comme suit :

- **Investissements récurrents**

Ces dépenses pourraient être maintenues au niveau 2016 et 2017 soit 350 000 € par an.

Elles permettent de garantir l'entretien et le renouvellement des bâtiments, de la voirie et du parc de matériels de la commune dans de bonnes conditions.

- **Opérations annuelles et pluri annuelles**

Sont regroupées ici les opérations de moyenne envergure dont le financement est assuré annuellement et les programmes pluriannuels plus importants consistant soit en du très gros entretien, soit en une amélioration, soit en une transformation soit en une création.

Cette enveloppe permet de :

- **Poursuivre à investir dans les écoles et les équipements périscolaires**

- école maternelle F. Dolto : agrandissement du dortoir et restructuration du bâtiment
- école élémentaire F. Dolto : restaurant scolaire : rénovation des salles de l'Avenir
- école de la Vallée de l'Yon : restructuration du bâtiment
- accueil périscolaire de Chaillé : agrandissement du bâtiment

- **Renforcer les services à la population et préserver le patrimoine**

- Salle de sports et salle polyvalente de Chaillé : rénovation des toitures et réaménagement intérieur du hall d'entrée et de la salle polyvalente
- salles de sport de St-Florent : accessibilité, équipements intérieurs et pignons

- **Poursuivre l'aménagement des centres-bourgs**

- Aménagement du centre-bourg de St-Florent (CCUE)
- Etude de l'aménagement du centre-bourg de Chaillé (CCUE)
- Aménagement de cheminements doux
- Acquisition de foncier

- **Remboursement du capital**

L'encours de dette permet de prévoir une diminution du remboursement du capital de 7% sans recours à un nouvel emprunt.

Avec un recours à un nouvel emprunt estimé à 500 000 €, la diminution du remboursement du capital pourrait être de 5 %.

- **Recettes**

- FCTVA

Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés en 2017. Le taux du FCTVA est de 16,404 % depuis le 1^{er} janvier 2015.

- Subventions

Il reste à percevoir les subventions DETR des opérations de rénovation et d'extension des écoles et de rénovation des salles de sport et polyvalente pour un montant de 190 000 €.

En 2018, des demandes de subventions seront effectuées dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité avec le Fonds Régional de Développement des Communes et du Fonds écoles.

- Enveloppe communautaire des Fonds de concours (La Roche-sur-Yon Agglomération)

Elle est destinée à accompagner les communes du territoire intercommunal dans la réalisation de leurs projets d'investissement.

Le montant attribué pour l'enveloppe de base (mandat 2014-2020) s'élève à 444 026 € dont il faut déduire 92 666 €, montant déjà affecté aux projets d'extension de la mairie de Chaillé et du parking.

Une enveloppe complémentaire de 111 007 € vient d'être redistribuée par l'Agglomération.

Le solde restant à affecter est en conséquence égal à 462 367 €.

- Taxe d'urbanisme

Cette recette comprend la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légale de densité...

Le montant prévisionnel 2018 sera stable.

- Emprunt

En 2018, il est envisagé d'avoir recours à l'emprunt d'un montant de 500 000 € pour financer les projets structurants.